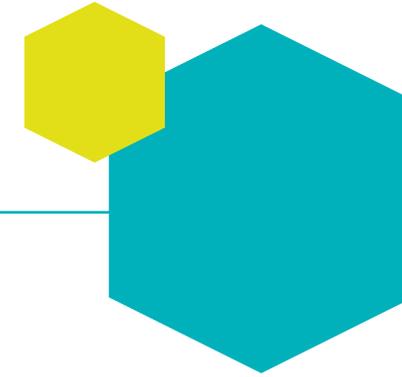


# Développement Professionnel Continu (Période 2020-2022)



Le DPC :

- **Une obligation pour les professionnels de santé**
- Un dispositif de formation réglementé
- Une démarche active tout au long de l'exercice professionnel
- pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins



**Chaque pharmacien inscrit à l'Ordre doit** justifier, au cours d'une période de 3 ans, de son engagement dans une démarche DPC comportant des actions :

- de formation
- d'évaluation et d'amélioration des pratiques
- de gestion des risques

**=> Au moins 2 de ces 3 types d'actions et au moins 1 action de DPC dans les orientations prioritaires de la période triennale concernée\***

NB : l'ANDPC met à disposition un [catalogue de formations DPC validantes](https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc) (lien : <https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc>)

\* [Arrêté du 31 juillet 2019 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2020 à 2022](#)

# En résumé : DPC comment faire ?

DPC  
2020-2022

## Mes démarches en tant que pharmacien.

### 1 S'ENGAGER.

✓ Pharmacien, je suis responsable de mon développement professionnel continu (DPC). **C'est une obligation légale.**

✓ Je m'engage au cours d'une période de trois ans :

→ à justifier de mon engagement dans une démarche de DPC comportant des actions :

- de formation,
- d'évaluation et d'amélioration des pratiques,
- de gestion des risques.

(art. R4021-4 du code de la santé publique)

Je dois valider au moins deux de ces trois types d'actions et au moins une action s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires définies par l'article L.4021-2.

→ De plus, pour le biologiste médical, il peut suivre la recommandation de son Conseil national professionnel de biologie médicale (CNP BM).

### 2 ENREGISTRER.

✓ J'enregistre chacune de mes actions de DPC, ainsi que mes autres actions et activités de maintien des compétences, sur le site de l'Agence nationale du DPC (ANDPC) : [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr)

✓ Je constitue ainsi mon document de traçabilité.

✓ Je suis responsable de sa mise à jour. C'est un document à actualiser tout au long de la vie professionnelle.

✓ Tous les 3 ans, j'édite la **synthèse de mon document de traçabilité.**

### 3 TRANSMETTRE.

✓ Je transmets la synthèse de mon document de traçabilité à l'Ordre, via le portail e-POP : [e-pop.ordre.pharmacien.fr](http://e-pop.ordre.pharmacien.fr), à l'issue de la période triennale.

✓ Je me connecte à e-POP et clique sur l'onglet « Démarches », puis sur « Transmettre les documents DPC ».

✓ Je dépose la synthèse du document de traçabilité, puis je valide.

Et après ?

L'Ordre contrôle le suivi de respect du DPC.

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'Ordre :

- [Le Développement Professionnel Continu \(DPC\)](#)
- [Foire Aux Questions \(FAQ\) sur le DPC](#)



1

# Créez votre compte ANDPC "MonDPC"

DPC  
comment faire ?

- Se rendre sur le site de l'ANDPC, rubrique dédiée aux professionnels de santé : <https://www.agencedpc.fr/professionnel>

The screenshot shows the website [agencedpc.fr/professionnel/](https://www.agencedpc.fr/professionnel/). The navigation bar includes 'Agence nationale du DPC', 'Professionnels de santé', 'Organismes de DPC', and 'Instances'. The 'Mon compte' button is highlighted with a red circle. The main content area features a welcome message: 'Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé'. Below this, there is an article titled 'Mon DPC : La possibilité pour les professionnels de santé de tracer et suivre leur activité de DPC et d'en rendre compte auprès de l'autorité de contrôle'. The article includes a video player and a section titled '#INFOS PRATIQUES' with the following text: 'Vous avez déjà créé un compte avant le 9 juillet 2020 à l'Agence ? Nous vous donnons RDV sur cette page en septembre.' and 'Vous avez besoin d'aide pour créer un compte sur l'espace dédié aux professionnels de santé ? Accédez au guide d'utilisation. Contactez-nous par courriel à l'adresse suivante : [infodpc@agencedpc.fr](mailto:infodpc@agencedpc.fr)'.

Créer « Mon compte »



Mon compte « MonDPC » permet de :

- Conserver les éléments attestant de l'engagement dans une démarche DPC
- Rendre compte tous les 3 ans du suivi de l'obligation auprès de l'autorité de contrôle (ordre)

**En cas de difficulté, contactez l'ANDPC :**  
par téléphone : 01 48 76 19 05  
(plateforme téléphonique ouvert de 9h30 à 14h)  
ou par mail : [infodpc@agencedpc.fr](mailto:infodpc@agencedpc.fr)

## 2

# Complétez vos actions dans votre compte « MonDPC »



DPC  
comment faire ?

Chaque pharmacien est invité à enregistrer ses **actions** sur son compte MonDPC, à partir du site de l'ANDPC.

- Sur [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr), se connecter via le bouton orange ou créer votre compte en remplissant les informations demandées.
  - Aller sur “professionnels de santé” et opter pour accéder à votre compte et à mon mondpc > document de traçabilité
  - Puis cliquer sur “votre compte” ou le créer
- Puis ajouter manuellement vos actions de DPC réalisées :
  - Cliquez sur l'onglet "Document De Traçabilité" puis "Mes actions de DPC et autres activités"
  - Cliquez sur l'onglet "Ajouter"
  - il est possible d'utiliser la rubrique "Autres actions" pour renseigner les autres formations qui n'ont pas de référence DPC
  - Renseignez la référence de l'action DPC à 11 chiffres (ex : 1117\*\*\*\*\*) puis "Rechercher"
  - Tout en bas de la page figure “X action(s) trouvée(s)”, cliquez sur l'action concernée puis cliquez sur "Ajouter dans mon DPC"
  - Renseignez la date de fin de la session
  - Joindre l'attestation de DPC que vous avez téléchargée puis validez.
- Vous pouvez recommencer la procédure si vous avez plusieurs DPC à ajouter.

3

## Editez la synthèse triennale à partir du document de traçabilité (DDT)

DPC  
comment faire ?

Agence nationale du dpc

Accueil Document De Traçabilité Contact JEAN BREVILLIE...

Accueil > Document De Traçabilité > Export de la synthèse

**INFORMATION**  
Nous venons d'envoyer sur votre courriel une copie de votre export.

**Eligibilité**  
Les informations de votre dossier font apparaître que votre statut d'exercice n'est pas éligible à la prise en charge financière de l'Agence

**Editer une synthèse annuelle ou triennale**

Synthèse des actions de DPC

Synthèse Triennale des actions de DPC

2020 - 2022

2017 - 2019

2020 - 2022

L'Agence à le faire automatiquement et décochez la case, vous devrez impérativement transmettre le document de traçabilité par vos propres moyens.

Retour Valider

### Éditer la synthèse triennale auprès sur le site de l'ANDPC

- Connectez-vous sur votre compte [ANDPC](#).
- Cliquez sur "Document De Traçabilité" et sélectionnez "Edition d'une synthèse annuelle ou triennale" puis "Éditer une synthèse"
- Sélectionnez "synthèse Triennale des actions de DPC" puis la période triennale concernée (ici "2020-2022") et valider
- Votre DDT s'ouvre automatiquement dans une nouvelle fenêtre (attention votre navigateur peut bloquer l'ouverture de cette fenêtre ; changez les paramètres pour débloquer). Pensez à enregistrer votre Synthèse sur votre ordinateur.
- L'ANDPC vous adressera également par mail votre Synthèse.
- Ce document de synthèse sera ensuite à transmettre via e-POP à l'Ordre.

4

## Se connecter à e-POP...

DPC  
comment faire ?

sur [ordre.pharmacien.fr](https://ordre.pharmacien.fr)

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

Je suis L'Ordre Les communications Le Dossier Pharmaceutique

Je recherche

Saisissez votre recherche ici

Liens rapides

- Faire face à une situation difficile
- e-POP, le portail des services en ligne
- S'inscrire au Tableau de l'Ordre
- Foires aux questions Covid-19
- Annuaire des pharmaciens / établissements
- Les sites de ventes en ligne de médicaments

4

## ... et transmettre la synthèse du document de traçabilité via e-POP

DPC  
comment faire ?



### Téléchargements

- ✓ Télécharger mon attestation de situation
- ✓ Télécharger mon caducée

### Mes démarches

#### Administratif

- ✓ Contacter ma section 🔒
- ✓ Demander un document 🔒
- ✓ Transmettre mes documents DPC 🔒



[Voir les autres démarches...](#)

#### Cotisation

- ✓ Paiement en ligne 🔒

### Déposer votre synthèse sur la plateforme de l'Ordre des Pharmaciens

- Connectez-vous sur votre compte [e-pop](#)
- Cliquez sur l'onglet "Mes démarches" puis "Transmettre mes documents DPC" puis Démarrer
- Déposez le document de traçabilité-que vous venez d'enregistrer
- l'authentification par ProSanté Connect n'est pas nécessaire pour transmettre un document de synthèse DPC via e-POP

En cas de difficulté pour la connexion à e-POP, contactez la **plateforme téléphonique dédiée au 01 56 21 35 73** (du lundi au vendredi de 9h à 17h30)

 Données personnelles

 Données professionnelles

 Archives

 Porte-documents

Mes connexions

 Préférences

## Transmettre mes documents DPC

 Brouillon

Bénéficiaire :

 Supprimer

**Merci de vérifier vos informations avant de valider votre démarche**

### Résumé de la démarche

Transmettre mes documents DPC  Modifier

#### Civilité

Civilité : Monsieur

Nom :

Prénom :

Numéro ordinal :

Numéro RPPS :

Courriel :

Direction/section à contacter :

Pièce jointe : Téléchargez votre synthèse du document de traçabilité : [declaration.pdf](#)

Période triennale : 2020-2022

Voulez-vous ajouter d'autres pièces ? : Non

### Validation de la démarche

Veillez **vérifier** la saisie de votre demande **avant de valider votre démarche**. Une fois validée, votre démarche sera prise en charge par nos services et ne pourra plus être modifiée.



## 6

# Démarrer la transmission de la synthèse de vos documents de DPC

DPC  
comment faire ?

Cliquez sur l'onglet Démarrer

Données personnelles

Données professionnelles

Archives

Porte-documents

Mes connexions

Préférences

Notre demande a été envoyée. X

## Transmettre mes documents DPC

En cours

Déclarant

Bénéficiaire

Tout télécharger | Compléter | Récépissé | Dupliquer

### Informations

Date : 12/01/2023

Référence : 2023-00001432

Objet : Transmettre mes documents DPC

### Synthèse DT

declaration

### Historique de la démarche

Date	Historique	Consulter
12/01/2023	Statut modifié : Soumis	-
12/01/2023	Création de la démarche	-

## Transmettre mes documents DPC

Formulaire de transmission des documents DPC.

Les documents attendus sont ceux correspondants à la période triennale échuë : soit 2020-2022. Les documents relatifs à la période en cours (2023-2025) doivent être déposés sur la plateforme de l'ANDPC dans votre document de traçabilité.

Vos données personnelles sont utilisées afin de permettre à l'Ordre national des pharmaciens de s'assurer que vous respectez vos obligations en matière de développement professionnel continu.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles et vos droits par le CNOP, veuillez lire notre [Politique de confidentialité](#).

Ce formulaire n'est accessible que si vous avez une activité valide. Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre dernière section d'inscription.

Démarrer

Démarches prises en charge

Date	Statut	Démarche	Référence	Bénéficiaire	Correspondant	Action
12/01/2023	▶ En cours	Transmettre mes documents DPC	2023-00001432	<input type="text"/>		  

# Télécharger la synthèse du document de traçabilité

Pièce jointe : Téléchargez votre synthèse du document de traçabilité ?

Choix du fichier  
 Aucun fichier choisi

Période triennale \*  
2020-2022

Voulez-vous ajouter d'autres pièces ? \*  
 Oui  
 Non

en bas de la nouvelle page qui s'ouvre,

- téléchargez la synthèse du document de traçabilité
- sélectionnez la période triennale concernée
- puis cliquez sur "enregistrer et continuer"

Une nouvelle page s'ouvre

- vérifiez les informations avant de valider votre démarche
- puis cliquez sur "valider"

## Transmettre mes documents DPC

Bénéficiaire

**Merci de vérifier vos informations avant de valider votre démarche**

**Résumé de la démarche**

Transmettre mes documents DPC

**Civilité**

Civilité :  
Nom :  
Prénom :

Numéro ordinal :  
Numéro RPPS :  
Courriel :  
Direction/section à contacter :  
Pièce jointe : Téléchargez votre synthèse du document de traçabilité :  
Période triennale :  
Voulez-vous ajouter d'autres pièces ? :

**Validation de la démarche**

Veillez vérifier la saisie de votre demande avant de valider votre démarche. Une fois validée, votre démarche sera prise en charge par nos services et ne pourra plus être modifiée.

# 7

## Confirmation et AR



Notifcation: Votre demande a été envoyée.

### Transmettre mes documents DPC

En cours

Declarant  
Bénéficiaire

Tout télécharger | Compléter | Récépissé | Dupliquer

#### Informations

Date :  
Référence :  
Objet : Transmettre mes documents DPC

#### Synthese DT

#### Historique de la démarche

Date	Historique	Consulter
31/01/2023	Statut modifié : Soumis	-
31/01/2023	Création de la démarche	-

- Confirmation "epop" que la demande a été envoyée

- Puis réception d'un mail de confirmation contenant un Récépissé de dépôt en pdf

Tous Non lus

De Objet

Aujourd'hui

Ordre des Pharmaciens      Accusé d'enregistrement demande n° 2023-00001432

### Transmettre mes documents DPC

Date de la démarche : 12/01/2023  
Demandeur :   
Bénéficiaire :   
Référence : 2023-00001432  
Provenance : Défaut

#### Transmettre mes documents DPC

Civilité : Monsieur   
Numéro ordinal :   
Numéro RPPS :   
Courriel :   
Direction/section à contacter : Section C  
Pièce jointe : Téléchargez votre synthèse du document de traçabilité : declaration.pdf  
Période triennale : 2020-2022  
Voulez-vous ajouter d'autres pièces ? : Non

## A noter : quelques spécificité

---



DPC  
comment faire ?

- Lors de la création du compte MonDPC, certaines données affichées (date de début d'activité, profession, mode d'exercice, numéro Finess, lieu d'exercice, ...) peuvent ne pas être totalement exactes sur le formulaire de l'ANDPC mais ne seront pas bloquantes.
- Les pharmaciens dont les actions n'ont pas été financées par l'ANDPC (essentiellement les pharmaciens non libéraux) doivent alimenter eux-mêmes leur compte DPC et y joindre leurs attestations avant de générer leur document de synthèse
- **La synthèse du document de** traçabilité attendue est actuellement **celle** correspondant à la période triennale 2020-2022. Les attestations d'actions réalisées entre 2023 et 2025 peuvent toutefois être enregistrées dès maintenant sur son compte Mon DPC.
- 
- Spécificités pour les pharmaciens biologistes
  - Pour la période 2020-2022, il existe aussi un parcours pluriannuel de développement professionnel continu proposé par le CNP de Biologie Médicale. Ce parcours est développé dans un document" (cf site).